

COMMUNE DE PORT MORT

**PROCÈS-VERBAL COMPLET DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du jeudi 27 mars 2025 A 20H30.

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 27 mars à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué le 19 mars 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles AULOY, le Maire.

Présents : Mme MARTIN Séverine, M. MOREAU Gérard, Mme LUCET Evelyne, Mme CHOMIENNE Monique, Mme LACHINE Pascale, M. LESUEUR Michaël, M. PLE Philippe, M. VUILLAUME Jean-Michel, Mme AUDREN Ghyslaine.

Absents : Mme KERLEROUS Isabelle, Mme WATEL Elise, M. LEHALLEUR François.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2151-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

1- Mme AUDREN Ghyslaine est désignée pour remplir cette fonction.

2- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2025

VOTE : Unanimité des conseillers, le procès-verbal est accepté

3- Délibération Natura 2000

Le Maire informe son conseil municipal que, suite à la démarche de concertation sur les territoires concernés par d'éventuelles extensions Natura 2000, le bilan vient de nous être transmis et il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Cette proposition d'extension du site concerne 8 communes, sur la commune de Port-Mort l'extension de la zone spéciale de conservation (ZSC) retenue est de 145 hectares (au niveau du Bois de Bray)

Le Maire propose à son conseil municipal de donner un avis favorable sur ce projet à condition que cela n'affecte pas la pérennité des activités économiques en place.

VOTE : Unanimité des conseillers présents.

4- Délibération travaux du SIEGE

En 2024, la commune s'est inscrite sur le programme de travaux du SIEGE pour le passage de la commune sur un éclairage LED. Le coût estimé de ces travaux est de 6 000 € TTC avec une participation pour la commune de 40% HT soit 2 000 € TTC. Le conseil municipal doit donner son accord et autoriser le Maire à signer la convention de ces travaux avec le SIEGE.

VOTE : Unanimité des conseillers municipaux

5- Validation appel d'offres travaux école primaire

Le Maire informe le conseil municipal qu'une présentation des entreprises retenues a été faite devant la commission travaux par M. Manière, notre architecte le lundi 17 mars en présence de Mme Piébourg d'EAD.

Le coût de ces travaux était initialement estimé à 740 578,95 €, suite à cet appel d'offres il s'élèvera, au final, à la somme de 659 903,30 € (soit un delta de 80 675,65 €) Il est demandé au conseil municipal de valider les prix retenus avec options.

VOTE : Unanimité des conseillers municipaux

6- Budget 2025

6-1 Approbation du compte de gestion

Le Maire explique au conseil municipal que les chiffres du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif 2024

VOTE : Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

6-2 Approbation du compte administratif 2024

Le Maire donne lecture du compte administratif 2024 qui se présente comme suit :

Compte administratif 2024

Dépenses de Fonctionnement 2024				résultat de fonctionnement
		Budget voté	Budget réalisé	
<i>Opérations réelles</i>				152 437,43
O11	Charges à caractère général	300 000,00	201 953,88	
O12	Charges de personnel	350 000,00	289 732,31	
O14	Atténuation de produits	500,00	268,00	
65	Autres charges de gestion courante	190 000,00	160 636,25	
66	Charges financières	3 300,00	1 652,59	
67	Charges exceptionnelles	0,00	220,00	
68	Dotations aux provisions	20 900,00	268,26	
O22	Dépenses imprévues	0,00	0,00	
<i>Opérations d'ordre</i>				
O42	Amortissements	6 796,00	104 496,00	
-6811				
		871 496,00	759 227,29	
Recettes de Fonctionnement 2024				
<i>Opérations réelles</i>				
O13	Atténuation des charges	20 500,00	42 582,41	
70	Produits des services	43 000,00	46 012,10	
73	Impôts et taxes	210 835,00	201 184,78	
731	Fiscalité locale	320 400,00	337 460,00	
74	Dotations et participations	141 439,40	146 806,08	
75	Autres produits de gestion courante	17 938,20	38 914,42	
76	Produits financiers	3,60	4,93	
7751	Produits spécifiques	0,00	98 700,00	
42	Opération d'ordre entre sections	0,00	0,00	
		754 116,20	911 664,72	
Dépenses Investissement 2024				résultat d'investissement
O40	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	-11 484,24
O41	Opérations patrimoniales	7 384,19	7 384,19	
16	Remboursements emprunts	65 000,00	35 408,00	
204	Subventions d'équipements versées	5 333,00	3 027,84	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	145 148,99	58 849,44	
23	immobilisations en cours	599 374,00	56 542,18	
4541	Travaux effectués	218,20	218,20	
		822 458,38	161 429,85	
Recettes Investissement 2024				
O24	Produit cession immobilière	100 000,00	0,00	
O40	Opérations d'ordre entre sections	6 796,00	104 496,00	
O41	Opérations patrimoniales	7 384,19	7 384,19	
10	Dotations fonds divers Réserves	55 440,88	38 065,42	
13	Subventions d'investissement	199 791,00	0,00	
16	Emprunts dettes assimilées	145 818,71	0,00	
		515 230,78	149 945,61	

Le Maire a quitté la salle lors du vote du compte administratif 2024 et sous la présidence de Monique CHOMIENNE, le conseil a délibéré.

VOTE : Unanimité des conseillers municipaux

6-3 Affectation des résultats

Le compte administratif 2024 laisse apparaître le résultat suivant :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	152 437.43 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	413 026.30 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	565 463.73 €
D Solde d'exécution d'investissement	96.86 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	37 143.71 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 565 463.73 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	565 463.73 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

6-4 Vote des taux d'imposition 2025

Le Maire expose à son conseil municipal que la commune n'a pas augmenté ces taux depuis 2020 mais afin de faire face à la conjoncture actuelle et aux baisses de dotations, il serait souhaitable de procéder à une petite augmentation cette année. Il propose à son conseil de délibérer sur une augmentation de 2% pour la taxe foncière bâtie et de 3% pour la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer les taux suivants :

- Taxe foncière bâtie : 42,26 %
- Taxe foncière non-bâtie : 43,99%
- Taxe habitation : 12,79%

VOTE : Ces taux sont votés à l'unanimité.

6-5 Budget Primitif 2025

BUDGET PRIMITIF 2025					
		2022	2023	2024	
excédent ou Déficit investissement 2024		63 991.33	9 531.82	-11 484.24	
Déficit ou excédent Investissement années antérieures à reporter		2 049.28	11 581.10	96.86	
Excédent ou Déficit fonctionnement année 2024		135 369.50	116 869.03	152 437.43	
Excédent fonctionnement années antérieures à reporter :		296 157.27	413 026.30	565 463.73	
BUDGET PRIMITIF 2025					
Investissement					
Dépenses		Recettes			
001	0.00	001	96.86		
231	162 647.29	13258	199 791.00		
	162 647.29		199 887.86		
chap 16		chap 024			
1641	28 200.00	024	60 000.00	Cession boucherie	
165	500.00	chap 40			
		28041582	6 487.00	Amortissement	
chap 20		chap10			
2041582	7 333.00	10222	4 987.37	FCTVA	
		10226	30 988.54	T.A	
Chap 21		1068			
212	15 000.00				
2131	5 258.40				
2131	1 188.96				
2131	5 000.00	chap13			
2132	12 775.80	1323	148 843.00	Subv Départ	
2152	3 000.00	13258	9 965.45	Subv diverses	
2152	16 546.80				
2152	11 250.00				
2158	31 717.93				
2158	20 000.00				
2188	1 618.80	chap16			
		1641	500 000.00	Emprunt	
Chap 23					
231	791 883.96				
	1 085 220.94		761 271.36		
	1 113 920.94		961 159.22		
	20	021	152 761.72	(Virt section fonct	
	1 113 920.94		1 113 920.94		
BUDGET PRIMITIF 2025					
Fonctionnement					
Dépenses		Recettes			
023	152 761.72	002	565 463.73		
011	598 584.94	013	21 500.00		
012	360 600.00	70	42 700.00		
014	500.00				
		73	199 835.00		
65	184 051.00	731	330 016.00		
042-6811	6 487.00	74	142 765.00		
66	12 900.00	75	16 100.00		
67	500.00	76	4.93		
68	2 000.00				
Total	1 318 384.66		1 318 384.66		

VOTE : Ce budget 2025 est approuvé à l'unanimité.

6-6 Vote des subventions 2025

DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2025		
		2025
A.L.P.M		1 500,00 €
Port Mort en Scène		0,00 €
A.S.S.P.M		0,00 €
Association de Chasse		300,00 €
C.P.N		500,00 €
Comité des Fêtes		2 500,00 €
Total		4 800,00 €

VOTE : Avec 10 voix « POUR », le montant des subventions est approuvé

6-7 Vote soutien sportif

PARRAINAGES SPORTIFS 2025		
Tom Argentin		1 000,00 €
Maksim Lachine		600,00 €
Total		1 600,00 €

VOTE : 9 voix « POUR » et 1 abstention (Mme LACHINE Pascale), le montant des parrainages est approuvé.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h12.